

Espoir n°171

Avant-Propos, par Marc Fosseux, secrétaire général de la Fondation Charles de Gaulle

La réforme constitutionnelle instaurant l'élection présidentielle au suffrage universel a été adoptée par les Français le 28 octobre 1962, voici cinquante ans.

Cet anniversaire est passé inaperçu, ce qui montre combien ce changement politique majeur voulu par le général de Gaulle et qui, à l'époque, déchaîna tant les passions, n'est plus contesté par personne.

Il était normal qu'Espoir revienne sur l'origine et la portée de ce que certains n'hésitent pas à appeler « La Constitution de 1962 ». Les points de vue exprimés, notamment par trois anciens Premiers ministres, permettent également d'apprécier l'évolution de la fonction présidentielle en particulier avec le passage au quinquennat qui n'est intervenu que 38 ans plus tard lors du référendum de septembre 2000.

Qu'on le veuille ou non, le passage au quinquennat a modifié le rythme politique français sans pour autant écarter complètement le risque de cohabitation, ce qui était pourtant l'un des principaux arguments avancés alors par les promoteurs de la réforme. Mais il est illusoire de penser revenir un jour au septennat.

Cette accélération voulue du temps politique a conduit à renforcer encore l'emprise de l'élection présidentielle, l'élection législative n'étant plus que la confirmation à quelques semaines d'intervalle du deuxième tour de la première. Faute de la part du législateur d'avoir simplifié le calendrier électoral, il en résulte une longue période d'action gouvernementale ralentie, qui commence dès la fin du mois de janvier précédant l'élection présidentielle pour se terminer après le deuxième tour de l'élection législative fin juin, c'est-à-dire au moment où les Français partent en vacances. La lecture des comptes rendus du conseil des ministres durant cette période est à cet égard très éclairante. L'état de grâce aidant, même s'il est de plus en plus bref, le processus de décision gouvernemental ne se remet véritablement à son rythme de croisière qu'à la rentrée de septembre. D'où les impatiences vite transformées en déceptions puis en désillusions.

L'objectif d'efficacité politique se trouve ainsi contredit par un calendrier électoral qui neutralise près de la moitié d'une année sur des mandats désormais réduits à cinq ans. Ceci au moment où la crise que traverse le pays exige une mobilisation sans interruption des pouvoirs publics. On se souvient que c'est au moment de la Grande Crise de 1929, plus précisément après la première investiture du Président Franklin D. Roosevelt en mars 1933, que le Congrès américain décida d'accélérer l'entrée en fonctions du nouveau Président élu en novembre. Celui-ci est depuis cette date investi non plus en mars mais en janvier, soit deux mois après son élection au mois de novembre précédent, les renouvellements au Sénat et à la Chambre des Représentants intervenant le même jour que l'élection du Président.

Il sera difficile, le moment venu, d'aborder cette question éminemment sensible pour nos institutions sans qu'interviennent des calculs politiques. Je laisse le soin aux constitutionnalistes de réfléchir aux meilleures formules possibles dans le respect de la Constitution. Mais rappelons que l'objectif du général de Gaulle, qui reste valable pour

notre époque, était de doter l'Etat d'institutions lui permettant de répondre avec célérité et efficacité à toute crise affectant le pays.

Je souhaite donc que ce numéro d'Espoir vous apporte un éclairage nouveau sur ces aspects essentiels de nos institutions politiques et profite de l'occasion pour vous présenter mes vœux de bonne et heureuse année pour vous et pour vos proches.